



Intitulé de la formation :	LA FEUILLE DE PAIE DU BTP 2023
Date :	29 JUIN 2023
Formateur :	Marie MAZUEL

Cycle :	Social
Positionnement à l'entrée : - Public / niveau requis :	Responsables paie, gestionnaire paie, comptables, chargés de l'établissement des paies dans le BTP.
Prérequis :	Avoir une expérience des techniques de la paie

Objectif opérationnel :

Intégrer les dernières nouveautés réglementaires pour sécuriser ses pratiques.

Identifier les modifications intervenues dans le cadre de la loi des finances de la sécurité sociale (LFSS)

Etablir une paie conforme aux spécificités du BTP.

Contenu de la formation :

- La loi de financement de la sécurité sociale et la loi de finances pour 2023 :
- SMIC
- Les frais professionnels : Les limites d'exonération des allocations forfaitaires
- Le titre-restaurant : Montant maximum de la part patronale exonérée, plafond, l'utilisation
- L'avantage en nature : Repas
- Les avantages en nature : véhicule utilitaire, téléphone, portable informatique, vêtement de travail... : attention à l'utilisation à titre privé
- L'utilisation d'un véhicule : avantage en nature ou participation financière
- Les plafonds sécurité sociale
- Les bons d'achats
- La gratification des stagiaires
- Modification de la réduction générale de cotisations patronales et du calcul pour les contrats apprentis, contrat de professionnalisation
- Création du montant net social sur le bulletin de salaire, nouvelle présentation du bulletin de salaire
 - Le BOSS (Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale) – nouvelles directives 2023
- Principaux impacts en paie
- La réglementation de la DFS (déduction forfaitaire spécifique : l'abattement de 10%)
- Déduction forfaitaire des heures supplémentaires et complémentaires



- L'activité partielle : Les règles applicables en janvier 2023
- Prévoyance – mutuelle - rappel de conformité pour le 1er janvier 2023
- Modalités et délais de mise en conformité des actes instituant les régimes pour conserver les exonérations
 - Les mesures à prendre en compte à partir de janvier 2023 :
- Tarification de la cotisation d'accidents du travail : majoration forfaitaire entreprise de 10 à moins de 20 salariés
- Obligation de verser le salaire sur un compte dont le salarié est titulaire ou cotitulaire
 - Dernières actualités sociales pour l'établissement de la paie
 - Récapitulatif des points à vérifier.
 - Après la participation à la formation, il sera adressé par mail à chaque apprenant :
- Le support
- Les modèles de bulletins de salaire Ouvrier, Etam, Cadre, Apprenti
- Le tableau de suivi de la réduction générale (fillon)
- Le tableau du calcul de l'effectif mensuel et annuel.

Modalités de formation :

- Formation en présentiel
- **Modalités de suivi et d'évaluation :**
- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

- **Lieu :** Ibis Hôtel, 5-7 bd Georges Pompidou 05000 Gap
- **Durée :** 7 h
- **Horaire :** de 9h à 17h
- **Groupe :** 20 personnes au maximum
- **Modalité d'accès :** être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès :** inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs :** 260€ HT / 312€ TTC par personne

Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.



Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

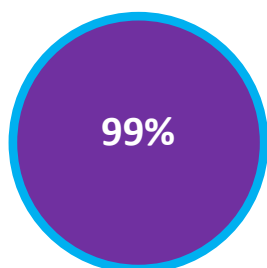
Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

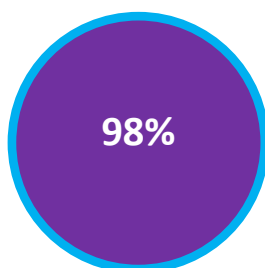
Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2022 :

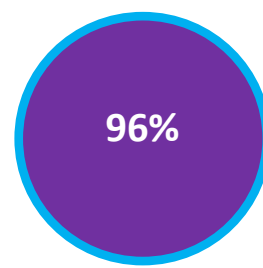
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques abordés sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.